

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIÉTÉS
10, RUE DES AUGUSTINS
BP 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89 24 77.45

RECEPISSE DE DEPOT

SOVAMEC

6 rue Galilée
BP 62
54110 Dombasle-sur-Meurthe

V/REF :

N/REF : 2011 B 920 / 2012-A-1335

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 23/04/2012,

P.V. des décisions de l'associé unique du 09/03/2012
- Nomination d'un directeur général

Concernant la société

SPIELMANN MATERIAUX
Société par actions simplifiée
2 route de Thannenkirch
68750 Bergheim

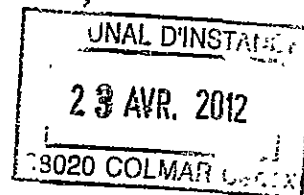
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-1335 le 23/04/2012

R.C.S. COLMAR TI 538 826 819 (2011 B 920)

Fait à COLMAR le 23/04/2012,

LE GREFFIER

SPIELMANN MATERIAUX
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Route de Thannenkirch
68750 BERGHEIM
RCS COLMAR TI 538.826.819



PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 9 MARS 2012

L'an 2012,
Le 9 Mars,
A 17 Heures,

La SAS SPIELMANN FRERES, Société par actions simplifiée au capital de 550 000 euros, ayant son siège social 2 Route de Thannenkirch 68750 BERGHEIM, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS COLMAR TI 425.043.882, Représentée par Monsieur Jean SPIELMANN, en sa qualité de Président

Associée unique de la SAS SPIELMANN MATERIAUX,

A pris la décision suivante relative à :

- la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur Luc SPIELMANN,
Demeurant 31 Rue d'Altkirch 67100 STRASBOURG

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Luc SPIELMANN disposera des mêmes pouvoirs que le Président.

Monsieur Luc SPIELMANN ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

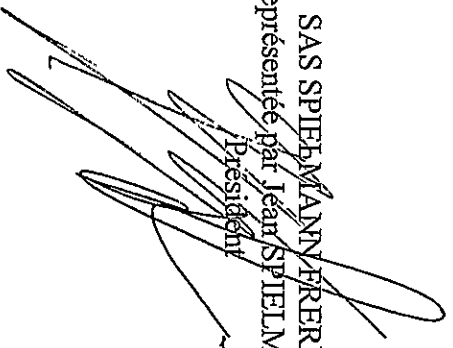


DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SAS SPIELMANN FRERES
Représentée par Jean SPIELMANN
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean Spielmann, is written over the printed text of the company name and title.